

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**SikaTop®-209 Réservoir Comp. B**



Date de révision 30.11.2020

Version 0.0

Date d'impression 30.11.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SikaTop®-209 Réservoir Comp. B

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mortier

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika France S.A.S  
84 rue Edouard Vaillant  
93350 Le Bourget  
Téléphone : +33149928000  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHS@fr.sika.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|   |   |
|---|---|
| Irritation cutanée, Catégorie 2   | H315: Provoque une irritation cutanée.      |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1   | H318: Provoque de graves lésions des yeux.  |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire | H335: Peut irriter les voies respiratoires. |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                         |   |   |   |
|-------------------------|---|---|---|
| Pictogrammes de danger  | : |  |    |
| Mention d'avertissement | : | Danger  |   |
| Mentions de danger      | : | H315<br>H317<br>H318<br>H335  | Provoque une irritation cutanée.<br>Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Provoque de graves lésions des yeux.<br>Peut irriter les voies respiratoires. |
| Conseils de prudence    | : | P101<br>P102  | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br>Tenir hors de portée des enfants.                               |

Pays FR 000000121011

1 / 13



**Prévention:**

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Élimination:**

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

||ciment Portland, produits chimiques

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

| Nom Chimique                        | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement | Classification   | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------------------|--|--|--------------------------|
| ciment Portland, produits chimiques | 65997-15-1<br>266-043-4                      | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1; H317<br>STOT SE 3; H335 | >= 25 - < 40             |



| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |  |  |              |
|--|--|--|--------------|
| quartz (SiO <sub>2</sub> )                                   | 14808-60-7<br>238-878-4                        |  | >= 40 - < 60 |
| cristobalite   | 14464-46-1<br>238-455-4                        |  | >= 5 - < 10  |
| carbonate de calcium   | 471-34-1<br>207-439-9<br>01-2119486795-18-XXXX |  | >= 1 - < 2,5 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Toux  
Affection respiratoire  
Réactions allergiques  
Larmolement excessif  
Erythème  
Dermatite  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : effets irritants



effets sensibilisants

Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulvérisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stocker conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants  | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition)     | Paramètres de contrôle * | Base * |
|---|------------|--|--------------------------|--------|
| quartz (SiO <sub>2</sub> )  | 14808-60-7 | VME (Fraction de poussière alvéolaire) | 0,1 mg/m <sup>3</sup>    | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes |            |  |                          |        |
| crystalite  | 14464-46-1 | VME (Fraction de poussière alvéolaire) | 0,05 mg/m <sup>3</sup>   | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires con-           |            |  |                          |        |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**SikaTop®-209 Réservoir Comp. B**



Date de révision 30.11.2020

Version 0.0

Date d'impression 30.11.2020

|                      |  |                            |                       |            |
|----------------------|--|----------------------------|-----------------------|------------|
|                      | traignantes  |                            |                       |            |
|                      |  | TWA (Poussière respirable) | 0,1 mg/m <sup>3</sup> | 2004/37/EC |
|                      | Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes |                            |                       |            |
| carbonate de calcium | 471-34-1   | VME                        | 10 mg/m <sup>3</sup>  | FR VLE     |
|                      | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives      |                            |                       |            |

\*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

**valeurs génériques pour la poussière**

| Type d'exposition   | Type de valeur | Paramètres de contrôle | Base   |
|---------------------|----------------|------------------------|--------|
| –                   | VME            | 10 mg/m <sup>3</sup>   | FR VLE |
| Fraction alvéolaire | VME            | 5 mg/m <sup>3</sup>    | FR VLE |

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.  
Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile.  
Les gants souillés devront être retirés.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  
Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
filtre contre les particules P  
P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses  
Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques ). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition , les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.



**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Etat physique   | : solide                         |
| Aspect  | : poudre                         |
| Couleur   | : blanc                          |
| Odeur   | : inodore                        |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible          |
| pH  | : > 11<br>Concentration: 500 g/l |
| Point/intervalle de fusion /<br>Point de congélation                          | : Donnée non disponible          |
| Point/intervalle d'ébullition   | : Donnée non disponible          |
| Point d'éclair  | : Non applicable                 |
| Taux d'évaporation  | : Donnée non disponible          |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Donnée non disponible          |
| Limite d'explosivité, supé-<br>rieure / Limite d'inflammabilité<br>supérieure | : Donnée non disponible          |
| Limite d'explosivité, inférieure<br>/ Limite d'inflammabilité infé-<br>rieure | : Donnée non disponible          |
| Pression de vapeur  | : Donnée non disponible          |
| Densité de vapeur relative  | : Donnée non disponible          |
| Densité   | : 1,8 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)  |
| Solubilité(s)   |                                  |
| Hydrosolubilité   | : insoluble                      |
| Solubilité dans d'autres<br>solvants  | : Donnée non disponible          |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau                                     | : Donnée non disponible          |
| Température d'auto-<br>inflammabilité   | : Donnée non disponible          |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**SikaTop®-209 Réservoir Comp. B**



Date de révision 30.11.2020

Version 0.0

Date d'impression 30.11.2020

|                              |   |                       |
|------------------------------|---|-----------------------|
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Viscosité                    | : |                       |
| Viscosité, dynamique         | : | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique       | : | Non applicable        |
| Propriétés explosives        | : | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes       | : | Donnée non disponible |

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

---

Pays FR 000000121011

8 / 13



**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**SikaTop®-209 Réservoir Comp. B**



Date de révision 30.11.2020

Version 0.0

Date d'impression 30.11.2020

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.

Le code européen des déchets : 17 01 01 béton

Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Pays FR 000000121011

10 / 13



**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
ciment Portland, produits chimiques (Numéro sur la liste 47)

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou  
- enregistrées par nous, et/ou  
- exclues du règlement, et/ou  
- exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable



|   |   |  |
|---|---|--|
| Composés organiques volatils                | : | La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)<br>pas de taxes des COV |
| Maladies Professionnelles (R-461-3, France) | : | 25, 8  |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |   |                                       |
|------|---|---------------------------------------|
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.      |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires. |

### Texte complet pour autres abréviations

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| Eye Dam.         | : | Lésions oculaires graves  |
| Skin Irrit.      | : | Irritation cutanée  |
| Skin Sens.       | : | Sensibilisation cutanée   |
| STOT SE          | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  |
| 2004/37/EC       | : | Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail |
| FR VLE           | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  |
| 2004/37/EC / TWA | : | moyenne pondérée dans le temps  |
| FR VLE / VME     | : | Valeur limite de moyenne d'exposition   |
| ADR              | : | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route   |
| CAS              | : | Chemical Abstracts Service  |
| DNEL             | : | Derived no-effect level   |
| EC50             | : | Half maximal effective concentration  |
| GHS              | : | Globally Harmonized System  |
| IATA             | : | International Air Transport Association   |
| IMDG             | : | International Maritime Code for Dangerous Goods   |
| LD50             | : | Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)                  |
| LC50             | : | Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)                    |
| MARPOL           | : | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978   |
| OEL              | : | Occupational Exposure Limit   |
| PBT              | : | Persistent, bioaccumulative and toxic   |
| PNEC             | : | Predicted no effect concentration   |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**SikaTop®-209 Réservoir Comp. B**



Date de révision 30.11.2020

Version 0.0

Date d'impression 30.11.2020

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

|               |      |
|---------------|------|
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Dam. 1    | H318 |
| Skin Sens. 1  | H317 |
| STOT SE 3     | H335 |

**Procédure de classification:**

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.



Modifications par rapport à la version précédente !

FR / FR